



Paris, le 04 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'exercice de test européen confirme la solidité du secteur des assurances en France

L'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (*European Insurance and Occupational Pensions Authority - EIOPA*) a initié le 23 mars un exercice de test de résistance au niveau européen, mis en œuvre conjointement avec les autorités de supervision nationales, dont l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Le cadre réglementaire utilisé pour l'exercice n'étant pas encore entièrement stabilisé, l'Autorité européenne a choisi de ne publier que les résultats agrégés au niveau européen.

La finalité de l'exercice a été de tester la capacité des assureurs à couvrir la future exigence réglementaire minimale en Solvabilité 2, le MCR (*Minimum Capital Requirement*). Les assureurs ont appliqué, dans le cadre de trois scénarios principaux (scénario de référence, scénario adverse et scénario inflationniste), un certain nombre de chocs assurantiels, de marché et de crédit (cf. Annexes / Fiche n°1). Les participants ont alors estimé l'impact sur leur bilan de ces chocs, l'ont déduit de leurs fonds propres éligibles et ont finalement comparé ces éléments éligibles après stress à leur MCR préalablement déterminé (cf. Annexes / Fiche n°2). Des chocs sur les expositions souveraines ont également fait l'objet d'un scénario annexe.

Même s'il s'agit d'un cadre encore en cours d'élaboration, l'utilisation du futur cadre réglementaire de Solvabilité 2 a permis d'assurer une comparaison internationale des résultats qui n'était pas assurée sous Solvabilité 1 (cf. Annexes / Fiche n°3).

En ce qui concerne la France, le test a porté sur près de 60% du marché non-vie et près de 70% du marché vie, dépassant ainsi l'objectif initial de couverture de 50%, mesurée en termes de primes brutes.

La solidité de la situation de solvabilité agrégée des acteurs du marché de l'assurance français concernés par l'exercice a été confirmée par ce test de résistance. Tous les groupes testés ont affiché un ratio de couverture du MCR supérieur à 100%, dans chacun des 3 scénarii principaux ainsi que dans le scénario annexe.

Au regard du caractère ambitieux de cet exercice, tant en termes de sévérité des stress, que d'importance de couverture et d'application d'un nouveau cadre réglementaire, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'Autorité de contrôle prudentiel, a rappelé que *« ce test de résistance a porté sur des scénarios de chocs hypothétiques et ne constitue en rien une prévision »* ; il a constaté *« que ces bons résultats démontrent la solidité du secteur français de l'assurance et sa capacité une nouvelle fois à surmonter des situations macroéconomiques difficiles. »*

Les résultats montrent également une grande résilience du secteur européen des assurances, puisque seulement 10% des participants, soit 13 participants, ne couvrent pas leur MCR dans le scénario adverse. Le déficit de solvabilité agrégé des participants ne couvrant pas leur MCR serait d'environ 4,4 milliards d'euros. La détérioration des surplus de solvabilité serait moindre dans le cadre du scénario inflationniste puisque 8% des participants, soit 10 participants, ne couvriraient pas leur MCR, avec un déficit de solvabilité agrégé pour ces derniers de 2,5 milliards d'euros. Dans le scénario annexe sur le risque souverain, 5% des participants, soit 6 participants, ne couvriraient pas leur MCR.

À propos de...

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) est une autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France. Elle a pour mission de veiller à la stabilité du système financier et à la protection des clients des entreprises du secteur bancaire et de celui de l'assurance.

Contact presse :

Service Communication de l'ACP : genevieve.marc@acp.banque-france.fr +33 (0)1 49 95 42 59

Service de communication Banque de France : +33 (0)1 42 92 39 00